



Retraite à l'étranger : Vietnam ou Thaïlande : comment ça marche ?

Par **futurretraité**, le **02/03/2019** à **13:27**

Bonjour,

Dans deux ans, je pars à la retraite et j'ai vu que certains pays comme le Portugal, la Thaïlande ou encore le Vietnam (à vérifier je suis pas sûre) ont des programmes pour les retraités.

Une fois installé dans ces pays, comment ça se passe au niveau des impôts sur la retraite ? C'est payé dans le pays de résidence ou toujours en France ? Quand on a travaillé pour le secteur public et privé ?

J'ai lu par exemple pour ces deux pays : le Vietnam et la Thaïlande, que c'est différent :

- cas de la retraite au vietnam : [le guide de movetoasia.com](http://le.guide.de.movetoasia.com)
- cas de la retraite: retraite et [déclaration pour les retraités en thaïlande](#)

Merci pour l'éclaircissement :)

Jul'

Par **P.M.**, le **02/03/2019** à **17:39**

Bonjour,

Cela dépend s'il y a une convention fiscale internationale avec le Pays de résidence pour éviter la retenue à la source...

Par **Visiteur**, le **02/03/2019** à **21:47**

Bonjour

N'ayant pas mis à jour mes connaissances sur le cas des non résidents, vis à vis du prélèvement à la source, je vous conseille vivement de prendre contact avec le centre de

contact du service des impôts dédié aux non-résidents

Par messagerie, via votre messagerie sécurisée sur votre compte personnel (réponses en général rapides)

Par téléphone au +33 (0) 1 72 95 20 42, du lundi au vendredi de 9h à 16h

Par courrier, au 10, rue du Centre, TSA 10010, 93465 Noisy-Le-Grand Cedex

Par **P.M.**, le **02/03/2019** à **22:16**

Vous pourriez aussi consulter [ce site...](#)